



Delai de carence perception aah

Par Tahar06

Bonjour,

Je suis expatrié et j'ai l'intention de revenir m'installer en France. Je suis titulaire d'une carte mobilité inclusion au taux de 80 % avec mention besoin d'accompagnement.
Quel sera le délai d'attente pour pouvoir percevoir L'AAH.

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Il faut faire un dossier MDPH pour demander l'AAH puisque, à priori, si je comprends bien, vous n'en êtes pas encore bénéficiaire : comme il faut que vous soyez résident français de manière stable et irrégulière, il faut donc attendre d'être installé en France depuis plus de 3 mois pour faire la demande .

Cela met 6 mois à être traité en moyenne , mais il y a un paiement rétroactif/ mois qui suit la date de la demande complète (vous recevez un accusé de réception).
Attention le montant de l'AAH prend en compte vos ressources personnelles

Dès votre installation, il faudra prendre rendez vous dans un CCAS .

Par Tahar06

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris la peine de me répondre.

J'ai oublié de vous dire que les services sociaux du consulat de France à Alger, me versent mensuellement 309 euros d'allocation adulte handicapé. Le montant que je perçois est le maximum autorisé par le consulat. Je perçois cette allocation depuis 2 ans.

De plus je possède une décision de la mdph fixant mon taux d'incapacité à 80%, une cmi invalidité avec besoin d'accompagnement ainsi qu'une cmi stationnement.

Cordialement